

CANADA  
Province de Québec  
Ville de Thetford Mines

Le 21 mars 2016

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Thetford Mines tenue à la salle du Conseil le 21 mars 2016 à 20 heures.

Sont présents les conseillères et les conseillers :

Josée Perreault	Michel Verreault
Denise P. Bergeron	Jean-François Delisle
Hélène Martin	Yves Bergeron
Daniel Poudrier	

Sous la présidence du maire Marc-Alexandre Brousseau, formant quorum.

Sont également présents le directeur général, Olivier Grondin et la greffière, Edith Girard.

Sont absents :

Le conseiller Jean-François Morissette  
Le conseiller Marco Tanguay  
Le conseiller François Madore

**1 - PROCLAMATION / OUVERTURE DE LA RÉUNION**

**2 - ORDRE DU JOUR**

2.1- Adoption de l'ordre du jour  
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

**2016-87TM**

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3 - PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES PUBLIQUES**

3.1- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mars et de la séance extraordinaire du 14 mars 2016  
ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mars 2016 et de la séance extraordinaire du 14 mars 2016;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie des documents dans les délais prévus par la loi;

**2016-88TM**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

la conseillère Denise P. Bergeron  
le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 mars 2016 et de la séance extraordinaire du 14 mars 2016 soient adoptés tel qu'ils ont été rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4 -**

#### **RAPPORTS DES COMMISSIONS PERMANENTES**

4.1-  
Adoption des  
procès-verbaux  
des 7 et 14 mars  
2016 de la  
Commission  
permanente

ATTENDU le dépôt par la greffière des projets de procès-verbaux de la Commission permanente du Conseil des 7 et 14 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

le conseiller Jean-François Delisle  
la conseillère Josée Perreault

**2016-89TM**

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des 7 et 14 mars 2016 de la Commission permanente du Conseil de la Ville de Thetford Mines soient adoptés et dans lesquels les résolutions adoptées sont valables comme si au long récités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5 -**

#### **CONSEIL MUNICIPAL**

5.1-  
Nominations au  
sein de la  
Commission des  
finances et de  
l'administration  
municipale

IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

la conseillère Josée Perreault  
le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE la résolution numéro 2013-440TM soit amendée en remplaçant la désignation des membres de la Commission des finances et de l'administration municipale, afin qu'on y lise que les membres sont monsieur Jean-François Morissette, monsieur Marco Tanguay et madame Hélène Martin, laquelle agira à titre de présidente.

**2016-90TM**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.2-  
Nominations au  
sein du Comité  
citoyen de  
l'embellissement

IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

la conseillère Hélène Martin  
le conseiller Yves Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la résolution numéro 2013-440TM soit amendée en remplaçant la désignation des membres du Comité citoyen de l'embellissement, afin qu'on y lise qu'un seul représentant du Conseil y siègera;

**2016-91TM**

QUE la conseillère Josée Perreault soit désignée comme représentante du Conseil au sein de ce comité et qu'elle agisse à titre de présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3-  
Organisation et  
gouvernance des  
commissions  
scolaires

2016-92TM

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines veut faire siennes de certaines des recommandations contenues au mémoire de la MRC de la Vallée-de-l'Or de mars 2016, déposé dans le cadre de la consultation particulière sur le projet de loi n° 86, soit :

- QUE la priorité du gouvernement soit la réussite et la persévérance des élèves à se qualifier pour ensuite contribuer au développement de la région;
- QUE le gouvernement applique le principe de subsidiarité envers les commissions scolaires dans les pouvoirs qu'elles exercent, dans le but de maintenir une gouvernance de proximité;
- QUE le gouvernement reconnaisse la gouvernance territoriale et la décentralisation comme outil de développement des communautés;
- QUE le gouvernement maintienne les fonctions et pouvoirs déjà dévolus aux commissaires scolaires;
- QUE les changements à la structure actuelle, s'il y en a, renforcent le pouvoir des commissions scolaires et des régions en reconnaissant les particularités locale et régionale;
- QUE le gouvernement conserve le principe de démocratie scolaire dite représentative en maintenant l'élection des commissaires scolaires au suffrage universel;
- QUE la promotion et la valorisation des élections scolaires soient une priorité pour le gouvernement;

ATTENDU QU'il est impératif que les commissions scolaires et les municipalités puissent tenir leur scrutin sous une formule qui assure à chacune des institutions un espace démocratique qui laisse place aux enjeux qui lui sont propres;

ATTENDU QU'il est primordial que chaque changement aux procédures électorales scolaires, s'il y en a, ait pour conséquence directe d'accroître l'intérêt des électeurs pour le système scolaire, en évitant les écueils de la complexification du processus, de l'augmentation des coûts et de la lourdeur administrative;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines appuie les démarches de la Commission scolaire des Appalaches visant le maintien du système de démocratie scolaire par l'élection des commissaires au suffrage universel;

QUE Ville transmette la présente résolution au Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Appalaches, à la présidente de la Fédération des commissions scolaires du Québec et au ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 - **RAPPORTS DE LA GREFFIÈRE**

7 - **GESTION DU TERRITOIRE**

8 - **SOUMISSIONS / PROPOSITIONS**

8.1- Octroi du contrat de traçage de bandes de démarcation routière

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour le traçage de bandes de démarcation routière pour l'année 2016;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture des soumissions suivantes :

Soumissionnaires	Total
Lignes Maska	42 680 \$
Marquage et traçage du Québec inc.	44 000 \$
Dura-Lignes	60 060 \$

2016-93TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 7 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle  
APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite aux soumissions reçues, la Ville confie à **Lignes Maska** le traçage de bandes de démarcation routière pour l'année 2016, au prix unitaire de 0,194\$/mètre linéaire de marquage et pour une quantité estimée à 220 000 mètres linéaires, représentant des déboursés anticipés totaux de 42 680 \$, taxes en sus, le tout payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2- Octroi du contrat de fourniture et livraison de tourbe cultivée

ATTENDU la tenue d'un appel d'offres pour la fourniture et livraison de tourbe cultivée pour l'année 2016;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à l'ouverture de la soumission suivante :

Soumissionnaire	Montant
A. Landry & Fils Paysagiste inc.	14 231,25 \$

2016-94TM

ATTENDU la recommandation de la Division des approvisionnements et services;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 14 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

la conseillère Hélène Martin  
le conseiller Daniel Poudrier

ET RÉSOLU :

QUE, pour faire suite à la soumission reçue, la Ville confie à **A. Landry & Fils Paysagiste inc.** la fourniture et la livraison de tourbe cultivée pour l'année 2016 au tarif unitaire de 0,1725 \$ du pied carré, représentant une dépense estimée à 14 231,25 \$, taxes en sus, payable à même les fonds généraux de la Ville pour l'année 2016 et à même divers règlements d'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9 - SOUTIEN AUX ORGANISMES**

**10 - COUR MUNICIPALE**

**11 - DIRECTION GÉNÉRALE**

11.1-  
Établissement  
d'une servitude  
de passage et  
d'égout pour le  
lot n° 4 602 763

**2016-95TM**

ATTENDU QUE la Ville désire obtenir une servitude afin de permettre l'accès pour la réparation, l'entretien et le maintien de la conduite d'égout pluvial qui est en place depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE monsieur Harold Vachon et madame Linda Binet sont propriétaires du lot n° 4 602 763 du cadastre du Québec, qui correspond au 5565, avenue Gobeil;

ATTENDU la recommandation du Service du greffe;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 21 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR  
APPUYÉ PAR

le conseiller Daniel Poudrier  
la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville établisse contre le lot n° 4 602 763 du cadastre du Québec, une servitude permettant le maintien de conduites d'eaux pluviales, le tout selon les termes du projet de contrat préparé par M<sup>e</sup> Mélissa Blais, notaire et transmis en date du 19 février 2016;

QUE les frais, publication et copies de l'acte soient assumés par la Ville;

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Thetford Mines, tous les documents nécessaires à la parfaite exécution des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 14 mars 2016;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Lamarre soient ceux décrits à la convention collective intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3-  
Nomination au  
poste d'adjointe  
administrative au  
Service des  
ressources  
humaines

ATTENDU la nécessité de combler le poste de secrétaire au Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU les règles édictées à l'article 21 de la convention collective des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines;

ATTENDU le processus d'affichage interne;

**2016-98TM**

ATTENDU la recommandation du Service des ressources humaines et affaires juridiques;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 8 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE madame Vanessa Grondin soit embauchée au poste à temps partiel d'adjointe administrative au Service des ressources humaines, et ce, à compter du 14 mars 2016;

QUE la nomination soit effective à compter de son premier jour de travail à ce poste;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Grondin soient ceux déterminés à la convention collective de travail intervenue entre le Syndicat des employés de bureau et la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.4-  
Nomination au  
poste  
d'animatrice  
aquatique au  
Service des  
loisirs et de la  
culture

ATTENDU la création d'un deuxième poste d'animateur aquatique au Service des loisirs et de la culture permettant d'élargir l'offre de services en matière aquatique;

ATTENDU QUE madame Cindy Tremblay a occupé les fonctions d'animatrice aquatique sur une base temporaire;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 14 mars 2016;

**2016-99TM**

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR la conseillère Josée Perreault

ET RÉSOLU :

QUE madame Cindy Tremblay soit engagée à titre de salariée à l'essai au poste d'animatrice aquatique à temps partiel, et ce, à compter du 4 janvier 2016;

QUE le salaire et les conditions de travail de madame Tremblay soient ceux décrits à la convention collective de travail intervenue entre la Ville de Thetford Mines et le Syndicat des employés de bureau de la Ville de Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.5-  
Embauche en  
permanence de  
M. Philip  
Thivierge

ATTENDU l'engagement de monsieur Philip Thivierge à titre de salarié à l'essai au poste de directeur du Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU l'article 27 du *Recueil des conditions de travail du personnel-cadre de la Ville de Thetford Mines* en regard de la période de probation générale d'un (1) an;

**2016-100TM**

ATTENDU QUE le directeur du Service des loisirs et de la culture a complété sa période de probation le 9 mars 2016;

ATTENDU l'évaluation positive réalisée par le directeur général;

ATTENDU la recommandation de la Commission des ressources humaines;

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 14 mars 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Poudrier  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE monsieur Philip Thivierge soit embauché en permanence au poste de directeur du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 9 mars 2016;

QUE le salaire et les conditions de travail de monsieur Thivierge soient ceux décrits au *Recueil des conditions de travail des cadres de la Ville de Thetford Mines*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**13 -**

### **RESSOURCES FINANCIÈRES**

13.1-  
Engagement au  
Programme de  
supplément au  
loyer

ATTENDU la demande d'engagement au programme de supplément au loyer avec le programme Accès-Logis de la Société d'habitation du Québec qui concerne le projet de construction de la Fondation Renaissance;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources financières;

**2016-101TM**

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 février 2016;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Michel Verreault  
APPUYÉ PAR la conseillère Denise P. Bergeron

ET RÉSOLU :

QUE la Ville de Thetford Mines signifie à la Société d'Habitation du Québec son intention de préparer et d'adopter par règlement un programme municipal complémentaire au programme Accès Logis Québec pour le projet de construction d'un immeuble sur la 10<sup>e</sup> Rue Sud, par la Fondation Renaissance;

QUE la Ville confirme que ce programme prévoira un engagement à participer au Programme de supplément au loyer en assumant une proportion de 10 % des coûts pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20 % des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre maximal d'unités prévu à l'intérieur de la convention d'exploitation;

QUE la Ville confirme que le programme prévoira également une aide financière annuelle de 20 000 \$ pendant une période de 25 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14 - GREFFE**

**15 - SÛRETÉ MUNICIPALE**

15.1- ATTENDU le désir de la Ville d'assurer la sécurité des usagers de la route;

Modification

d'enseignes de

Cédez le passage

pour des

panneaux d'Arrêt

ATTENDU QUE la présence d'enseignes *Cédez le passage* à certaines intersections n'est pas suffisante pour répondre à l'objectif visé;

ATTENDU la recommandation du Service de la sûreté municipale;

**2016-102TM**

ATTENDU l'orientation prise par les membres de la Commission permanente en date du 29 février 2016;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-François Delisle  
APPUYÉ PAR le conseiller Michel Verreault

ET RÉSOLU :

QUE les enseignes *Cédez le passage* situées aux intersections énumérées plus bas soient remplacées par des panneaux d'Arrêt obligatoire.

- l'intersection des rues Du Golf et Notre-Dame;
- l'intersection des rues Dodier et Labbé;
- l'intersection des rues Gingras et Houle;
- l'intersection des rues Saint-Maurice et Corriveau;
- l'intersection des rues Gingras et Saint-Maurice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 - SÉCURITÉ INCENDIE

17 - TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE ET ENVIRONNEMENT

18 - URBANISME

19 - LOISIRS ET CULTURE

20 - LÉGISLATION

20.1- IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Yves Bergeron  
Adoption du APPUYÉ PAR la conseillère Hélène Martin  
premier projet de

règlement n°  
2016-108-Z

**2016-103TM**

ET RÉSOLU :

QUE le **premier projet** de règlement pour amender le *Règlement de zonage n° 148* dans le but d'agrandir la zone commerciale numéro 2632C, à l'intersection de la 9<sup>e</sup> Rue Nord et de la rue Notre-Dame Est soit adopté et que le numéro 2016-108-Z lui soit attribué;

QUE ce projet de règlement soit soumis à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption lors d'une assemblée publique qui sera tenue par le maire, le mardi 12 avril 2016 à 13 h 30, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville au 144, rue Notre-Dame Ouest, Thetford Mines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.2-  
Avis de motion

Le conseiller Daniel Poudrier donne avis qu'à une prochaine séance du Conseil sera présenté, pour étude et adoption, un projet de règlement amendant le *Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*, afin d'en modifier le taux de taxe.

De plus, une demande de dispense de lecture est faite conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

21 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue. Les sujets suivants ont été abordés :

- 1) Engagement de la Ville à participer au Programme de supplément de loyer.
- 2) Création de plates-bandes commestibles.

22 -

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Et cette réunion se termine à 20h35

Le tout respectueusement soumis.

---

La greffière, Edith Girard

---

Le maire, Marc-Alexandre  
Brousseau

EG/mcj